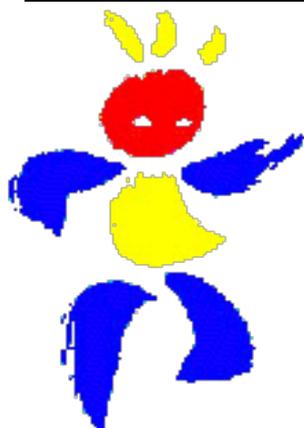


Unitaires des Ardennes

Le bulletin d'information du **snu-ipp08**



snu-ipp 08

Bonne année !

**Prenons de bonnes résolutions.
TOUS À PARIS LE 20 JANVIER !**

N° 145

Sommaire
N° CPPAP : 1011 S 08017
janvier 2007
0,80 euro

p 2/ Carte scolaire Calendrier scolaire
p 3 et 4/ L'école maternelle,
indispensable !
p 5, 6, 7 et 8/ Tous à Paris le 20 janvier
p 9/ ISSR - Pétition
p 10/ Grammaire - Pub
p 11/ Evaluation CE1 & PPRE
p 12/ Bulletin d'adhésion

Ecoles, collèges, lycées,... nous serons tous ensemble dans la rue le 20 janvier, pour dire notre refus de la politique éducative et budgétaire du gouvernement, notre volonté de voir reconnaître et respecter notre métier.

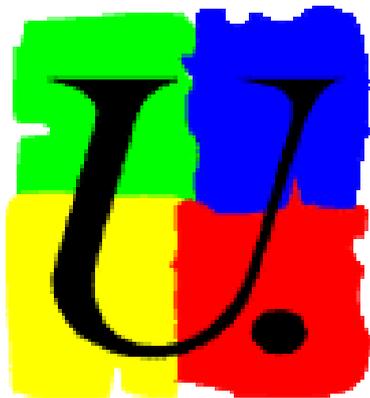
Après la grève du 28 septembre, le rassemblement pour la direction et le fonctionnement de l'école de 1000 délégués à Paris le 22 novembre, les multiples initiatives, grèves dans les départements, cette manifestation fera converger les revendications qui s'expriment.

Mois après mois, mesure après mesure, on assiste à une dégradation du système éducatif : dans le seconde degré (suppression de postes, décret de 50 et allongement du temps de travail, bivalence contestée), comme dans le premier degré (direction, remplacement, formation, budget, lecture, autoritarisme,...)

Le 20 janvier, ce sera la même volonté d'avoir les moyens de transformer l'école pour la réussite des élèves, de tous les élèves qui sera portée par les manifestants.

C'est bien le moment d'y aller, ENSEMBLE.

Fédération Syndicale Unitaire.



**L'INFO EN DIRECT :
[HTTP://08.SNUIPP.FR](http://08.SNUIPP.FR)**

Carte scolaire rentrée 2007

« La France qui souffre » vous remercie !

Combien de postes seront repris à la rentrée 2007 aux écoles de notre département ? C'est la question qui préoccupe les acteurs de l'Education Nationale en cette période de reprise car elle va bien évidemment conditionner les opérations de carte scolaire qui seront mises à l'ordre du jour des instances paritaires tout au long de ce mois de janvier. A commencer par le CTP Académique qui se tiendra au Rectorat le 17 janvier.

La Loi de Finances votée à l'automne par le Parlement a chichement prévu la création de 600 postes dans le 1er degré, alors que le Ministère de l'Education Nationale estime la hausse des effectifs à 46 400 élèves ... soit un poste créé pour 77 élèves !

Les données chiffrées retenues par le Ministère pour établir les dotations académiques donnent le frisson : la baisse démographique constatée dans notre Académie à la rentrée 2006 (-1183 élèves) est nettement supérieure aux prévisions (-624 élèves). Et notre département est le plus touché, avec une perte de 548 élèves (dont environ 200 au titre de la baisse de la scolarisation des 2/3 ans). L'administration centrale prévoit pour la

rentrée 2007 une nouvelle baisse estimée à -844 élèves, concentrée sur le préélémentaire (-700 élèves pour la seule tranche des 4 et 5 ans).

Sur la base de cette logique purement comptable que le SNUIPP conteste, on peut donc s'attendre à la reprise de nombreux postes dans notre département : allons-nous battre le record de l'an dernier (-27 postes) ? Réponse dans quelques jours. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la situation (site, mails).

Qu'advient-il de la solidarité nationale proclamée par l'UMP, de ses ministres et de ses parlementaires ?

**BIENTÔT LA NOUVELLE
CARTE SCOLAIRE DE LA
DROITE**



Calendrier scolaire : les règles

Quelques écoles qui souhaitent revenir au calendrier national, se sont vu refuser ce choix par l'IEN de la circonscription. Il semblerait qu'on impose à d'autres écoles de travailler le mercredi matin plutôt que le samedi matin. Nous avons demandé que le problème du calendrier dérogatoire pour la période 2007/2010 soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CTPD 1er degré.

En attendant, rappelons les règles définies et la procédure engagée par l'I.A., lesquelles ont reçu l'approbation des organisations syndicales lors du groupe de travail du 12 mai dernier :

Le Conseil d'école souhaitant adopter une organisation du temps scolaire qui déroge aux règles fixées par arrêté ministériel (calendrier national triennal) transmet son projet à l'Inspecteur d'Académie, après avis de l'IEN et de la Commune (ou de la Communauté de

Communes si elle est chargée de la compétence scolaire). Les écoles qui ne font aucune demande à ce titre sont réputées suivre le calendrier national.

Le principe de cohérence entre écoles d'un même périmètre (secteur de collège ou ville) a été retenu. A noter que le calendrier national (avec samedi ou mercredi matin travaillé) aura priorité sur le calendrier dérogatoire lorsqu'il n'y aura pas unanimité des propositions émises par les écoles pour un secteur de collège donné.

Dans un souci d'égalité de traitement, il a été demandé aux directeurs de toutes les écoles de faire remonter à l'Inspection Académique pour le 15 décembre les trois pièces suivantes : la proposition du Conseil d'Ecole, l'avis de l'IEN et l'avis de la Collectivité locale compétente.



SNUipp.FSU

L'école maternelle, indispensable !

L'école maternelle est un maillon indispensable de la scolarisation. Ainsi, 99,7% des parents y inscrivent leurs enfants dès que ceux-ci ont 3 ans, ou plus tôt lorsque cela est possible. L'école maternelle, lieu de structuration qui permet le passage entre l'environnement familial et le monde scolaire, elle est aussi un lieu de rencontre avec des règles communes et un lieu de construction des savoirs. Ceci en fait un point d'appui pour la qualité de la scolarité ultérieure. L'école maternelle est donc une vraie école, avec des enseignants et des programmes. Les différences entre les enfants sont telles (6 mois d'écart sont plus importants à 3 ans qu'à 9 ans !) que la notion de cycle y prend tout son sens. La conscience de soi, l'apparition progressive de la capacité d'abstraction, celle du langage d'évocation, la découverte de son corps et les progrès vers sa maîtrise, déterminent les actes d'enseignement et donnent sa spécificité à l'école maternelle.

Les programmes de 2002 ont consacré une place essentielle à la maîtrise de la langue : verbalisation, catégorisation et conceptualisation sont au cœur de l'acte professionnel

d'enseignement. Or, dans des classes aux effectifs très lourds, parler chaque jour avec chacun des élèves, issus de milieux différents, avec des histoires familiales et un rapport au langage différents, relève ou de la gageure ou du saupoudrage et beaucoup plus difficilement d'un apprentissage structuré et efficace.

On ne peut donc parler de la scolarisation en maternelle sans parler des conditions dans lesquelles elle s'effectue : des locaux adaptés, les aides multiples dans la classe, la pos-

sibilité d'une meilleure relation aux parents, la possibilité de travailler en groupe, la baisse des effectifs par classe... Aussi, plus que jamais, nous devons faire valoir l'importance de la maternelle pour favoriser la réussite de tous les élèves. Ceci suppose un engagement fort sur les actions prioritaires qui doivent être menées aujourd'hui à l'école maternelle afin de répondre aux besoins des enfants et aux exigences de la société. Cela suppose aussi de lui donner tous les moyens nécessaires.



A l'école maternelle, les moments de vie, en plus d'être des apprentissages de la vie collective sont des objets d'apprentissages scolaires (vocabulaire, chronologie ...). Leur utilité tend à être minorée en raison d'injonctions hiérarchiques et d'une conception trop primarisée de la maternelle.

Les enseignants de maternelle oubliés ?

La maternelle n'est pas une priorité : presque rien dans la loi Fillon, quelques allusions dans le socle commun, quelques recommandations dans le cahier des charges des IUFM, comme « apprendre à connaître les réalités scolaires particulières » qui inclut à la fois la maternelle, l' AIS, les REP dans un seul module de 30 heures...! Après l'accent mis sur le langage, ces dernières années, l'actualité ne concerne plus l'école maternelle. Il est sûr que tous les PE2 ne pourront pas effectuer un stage en cycle 1. Et pour ce qui concerne la formation continue, aucune des priorités nationales n'était directement liée à la maternelle. Seuls 17% des enseignants de maternelle ont obtenu un stage en 2004-2005, contre 42 % de leurs collègues d'élémentaire, conséquence du peu de stages concernant la maternelle.

En attendant trois ans

Jusqu'à trois ans, les enfants sont majoritairement gardés au sein de la famille et, dans une moindre mesure, par des assistantes maternelles ou dans des structures collectives (crèches et écoles maternelles). Ce qui différencie ces modes de garde, c'est l'importance et la forme de la guidance de l'enfant par l'adulte. A l'école, l'enseignant fait en sorte que l'enfant fasse et trouve par lui-même pour apprendre ; en crèche, c'est l'éveil dans un but de bien-être ; chez les assistantes maternelles, la guidance est plus forte et tend même à faire parfois à la place de l'enfant. (La scolarisation à deux ans et autres modes de garde. A. Florin, 2000. éd. Dunod)

L'évaluation

L'évaluation est plus difficile à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire, puisqu'elle s'appuie essentiellement sur l'observation des processus utilisés pour mener une activité à son terme et non sur des résultats écrits. Le seul outil institutionnel à la disposition des enseignants est l'évaluation Grande section, facultative et qui pose des problèmes de passation, de nombreuses épreuves devant se dérouler individuellement. L'impossibilité de fait pour les RASED d'intervenir au cycle 1 renforce l'isolement des enseignants face à cette tâche pourtant indispensable.

Réservoir de postes ?

Alors que les effectifs augmentent régulièrement depuis 2000, (plus de 2 613 000 élèves en 2005-2006), les dotations en postes n'ont pas suivi. Pire, en 5 ans, plus de 1250 écoles maternelles ont été fermées ou ont fusionné avec l'école élémentaire voisine. Dans les décennies précédentes, le nombre d'élèves par classe avait fortement baissé, il est remonté à 26,1 de moyenne. Dans la grande majorité des départements, après la suppression des

conseillères pédagogiques de maternelle, les fusions d'école sont dictées par des mesures d'économie : économies des indemnités de direction, économies des postes de décharges des directrices, globalisation des effectifs de maternelle et d'élémentaire permettant de fermer des postes.

Autre source d'économie importante : la baisse de la scolarisation des 2 ans. Dans certains départements, des nominations à mi-temps en maternelle ont eu lieu.

Evolution des effectifs (en milliers)

	1980-81	1990-91	2000-01	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
preélémentaire	2 456.5	2 644.2	2 540.3	2 566	2 598.7	2 609.5	2 613.1
1er degre	7 393.3	6 953.4	6 552	6 529.2	6 552	6 585.5	6 626.5

Evolution du nombre d'écoles

	1980-81	1990-91	2001-02	2005-06
Ecoles maternelles	15 996	18 829	18 848	17 583
Ensemble des ecoles	61 660	57 838	52 727	50 668

Evolution du nombre moyen d'élèves par classe

	1980-81	1990-91	1999-00	2005-06
Ecoles maternelles	30.1	27.9	25.5	26.1
Ecoles primaires	23.6	22.5	22.3	22.5

Et les deux ans ?

En 5 ans, la baisse de la scolarisation des 2 ans est vertigineuse (voir tableau ci-dessous). La moyenne dans le public de 21 % masque des disparités très importantes : de 4% dans le Haut Rhin à 66% dans le Morbihan.

Même quand les municipalités ont joué le jeu et fourni personnels et locaux adaptés, les inspections académiques ont refusé de comptabiliser les 2 ans, et fait pression pour que les enfants ne soient pas inscrits. Dans un contexte d'économies budgétaires et de récupé-

rations de postes, des personnalités se sont élevées contre la scolarisation des tout petits. Si certains de leurs arguments méritent d'être discutés, des études montrent l'impact d'une scolarisation maternelle longue sur les résultats scolaires ultérieurs. Le SNUipp considère que, dans des conditions de scolarisation satisfaisantes, la possibilité doit être donnée à tous les parents qui le souhaitent d'inscrire leur enfant en toute petite section, l'effort devant être porté en priorité sur les zones défavorisées.

Taux de scolarisation des 2 ans (public + privé)

1980-81	1990-91	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
35.7%	31.9%	35.3%	34.7%	32%	28.8%	26.1%	24.5%

Enfants de deux ans scolarisés

	2003-04	2004-05	2005-06
public	184 205	164 713	157 212
prive	40 770 (18.12%)	36 991 (18.33%)	36 495 (18.84%)
total	224 975	201 704	193 707

lecture

REMPACEMENTS

direction d'école

carte scolaire

Assez de mots.
maux!

***Tous pour l'école
le 20 janvier***

Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs des écoles et PEGC



Pression sur le remplacement

La modification des modalités de versement de l'ISSR entraîne des pertes sèches pouvant aller jusqu'à un tiers de l'indemnité alors que le prix de l'essence a flambé. Mises en place en 1989, celles-ci avaient contribué à améliorer non seulement la situation des titulaires remplaçants mais plus généralement, l'organisation du remplacement dans le premier degré.

Alors que la sujétion spéciale était une reconnaissance de la difficulté de la mission de remplacement, cette remise en cause est inacceptable!

Frais de déplacement : le compte n'est pas bon!

Alors que les missions des personnels utilisant leur véhicule pour les besoins du service ne cessent de croître, occasionnant de nombreuses interventions, les crédits alloués aux remboursements des frais de déplacement ne cessent de se réduire. **Le SNUipp demande que les personnels soient défrayés sur la base de leurs frais réels et non sur la base d'enveloppes kilométriques qui ne correspondent plus aux besoins du terrain.**

Par ailleurs, il est urgent qu'une indemnisation correcte des personnels affectés sur plusieurs écoles soit assurée.

Une formation initiale et continue en peau de chagrin

Surcharge de travail, validation, prise de fonction, articulation avec l'IUFM, ... des difficultés évidentes apparaissent liées à la précipitation et à la mise en oeuvre du stage filé. Des manifestations de colère et mouvements de grèves ont eu lieu, le dernier en date à l'IUFM de Bordeaux a mobilisé plus d'un PE2 sur 2 !

Par ailleurs, la dernière réforme des IUFM est aussi une occasion manquée de voir s'améliorer la formation et de fixer pour les générations futures un haut niveau de compétence.

Enfin, une formation continue digne de ce nom disparaît au fil des trimestres dans les départements. **Réduire les moyens consacrés à la formation continue, c'est refuser de conduire les enseignants vers les leviers de la réussite des élèves.**

Direction et fonctionnement de l'école : du temps et des moyens! Pas de sanctions!

A cette rentrée, la situation faite aux directrices et directeurs d'école s'est complexifiée. Les tâches se sont même alourdies. Contrairement à ce qu'affirme le ministère avec son protocole, tout cela pèse sur l'ensemble du fonctionnement de l'école.

L'action revendicative du blocage administratif, poursuivie dans de nombreuses écoles, pose des problèmes à l'administration. La seule réponse est aujourd'hui des sanctions pour « service non fait ». Drôle de conception du dialogue social.

C'est insupportable et injuste pour des enseignants qui ne comptent pas leur investissement et leur engagement pour la réussite des élèves.

Le SNUipp et le SGEN jugent pour leur part inacceptable le recours à de tels procédés.

Aujourd'hui, le ministre ouvre une négociation sur la base de projets qui ne correspondent pas aux besoins des écoles sur la direction et le fonctionnement. Pour eux, la levée des sanctions est un préalable.

Aucune solution ne pourra éluder la question du temps et des réels moyens accordés à la direction et au fonctionnement de l'école.



Carte scolaire

Sur fond de restriction budgétaire annoncée pour 2007, le système éducatif est menacé et fragilisé. Le ministère prévoit lui-même pour la rentrée prochaine une hausse des effectifs de plus de 46 400 élèves.

La carte scolaire qui se profile laisse donc entrevoir sur le terrain des mesures incompatibles avec les réels besoins des équipes enseignantes.

Ecole maternelle

Alors que nous savons tous que l'école maternelle est un facteur essentiel de la réussite scolaire des élèves, elle subit de nombreuses attaques : effectifs par classe en augmentation, recul de la scolarisation des enfants de 2-3 ans : de 36 % d'enfants de

deux ans en 1990, nous sommes passés à environ 29 % aujourd'hui...

L'amélioration des conditions de scolarisation des élèves de maternelle est une urgence.

Enseigner, c'est construire et non subir...

Comment ne pas voir que derrière les gesticulations sur la lecture, la grammaire, les recettes d'autrefois, derrière les menaces, les sanctions, se profile une certaine conception de l'école ? L'enseignant devrait appliquer sans réfléchir, se conformer à la règle, celle du ministre, bien sûr..

Le ministre veut passer pour celui qui aura su réformer. Il n'aura pas vu, hélas, dans son passage au ministère de l'éducation nationale, que sans liberté, il n'y a pas de progrès. Non, il n'aura pas su réformer. Il aura simplement déformé la mission qui nous est confiée.

Peu importe que notre métier exige de la distance, de la mesure, de l'esprit critique ; qu'il n'est rien sans cette capacité à innover nous permettant de trouver les solutions les plus adaptées à la difficulté des élèves.

C'est bien le cœur de notre métier qui est touché. Mais ce déni s'accompagne également d'une négation de l'élève et de sa diversité.

Peu importe que les élèves ne soient pas identiques, qu'il existe en chacun d'eux une part irréductible de sensibilité, d'individualité qui rend illusoire tout recours à une méthode miracle.

L'autoritarisme ne fait pas autorité en matière d'enseignement !



Scolarisation des élèves en situation de handicap

Plus de 105 000 élèves en situation de handicap sont actuellement scolarisés dans les écoles. Dans de nombreux cas, les enseignants sont confrontés à des situations très difficiles : isolement, absence d'AVS, de formation, de personnels spécialisés, de services de soins et de soutien, manque d'interlocuteurs, non prise en compte des effectifs des classes ...

Pour éviter la désillusion et le découragement, **le SNUipp exige avec les associations les moyens et les actions d'information et de sensibilisation** (la création de véritables emplois statutaires nécessaires à l'intégration, la formation, l'accompagnement des enseignants...).

Le 20 janvier 2007, il faudra porter haut et fort toutes ces exigences, pour les personnels, pour le respect et la dignité de notre métier, pour que ce ministère mène une véritable politique de l'emploi et des carrières.

Pour participer à la manifestation du 20 janvier à Paris,

DÉPART EN BUS DE CHARLEVILLE

contactez la section départementale du SNUipp :

SNUipp des Ardennes
48, rue Victor Hugo. 08000 Charleville-Mézières
03 24 37 65 74
snu08@snuipp.fr

Pétition ISSR

ISSR : grève académique le 11 janvier 2007

Suite à l'annonce faite par le Recteur et par l'IA de ne plus payer l'ISSR les mercredis et samedis qui s'inscrivent dans un remplacement ou qui le suivent, plusieurs actions ont déjà été menées.

Une première AG des personnels

a eu lieu avant les vacances de la Toussaint, une deuxième le 8 novembre, suivie d'une audience auprès de l'IA. Celui-ci a confirmé qu'il appliquerait les consignes du Recteur.

Une AG académique s'est réunie le 6 décembre, suivie d'une audience auprès du chef de cabinet du Recteur, lequel campe sur ses positions. Les titulaires

remplaçants se sont prononcés pour une grève académique le 11 janvier, avec rassemblement devant le rectorat.

Une nouvelle AG départementale réunie le mercredi 13 décembre a souhaité une manifestation à Paris au Ministère de l'Education Nationale le 17 janvier.

Signez et faites signer la pétition.

SNUipp-FSU /SNES-FSU /SNEP-FSU/SNUEP-FSU
SE-UNSA/S GEN-CFD T/URSEN-CGT/SNUDI-FO

ISSR : NON À LA BAI SSE !

Le recteur a décidé d'une manière unilatérale de baisser jusqu'à 30% le montant de l'ISSR des titulaires mobiles à compter du 1er janvier 2007.

Les personnels titulaires remplaçants des 1er et 2nd degré (ZIL, Brigades, TZR) dénoncent cette modification qui va entraîner une baisse de leur rémunération. Ils la ressentent comme une sanction alors qu'ils n'ont pas démérité dans leur mission. Il est par ailleurs inacceptable que cette décision intervienne en cours d'année scolaire.

L'ISSR n'est pas seulement une indemnité de déplacement, mais elle prend également en compte la spécificité de la fonction : disponibilité horaire, adaptation aux différents niveaux, temps de déplacement...

Les enseignants signataires demandent l'annulation de la décision du recteur et l'ouverture de négociations avec le ministre pour étudier d'autres modalités d'indemnisation sans perte du montant global des indemnités.

Nom Prénom	Fonction	École ou Établissement	Signature

Grammaire : Le ministre réinvente la poudre !

Le rapport de l'Inspection Générale sur la lecture se conclut par ces mots : « les dernières semaines ont créé chez les parents comme les maîtres, un trouble préjudiciable à un fonctionnement serein de l'école ». Les déclarations du ministre de l'Education Nationale sur l'enseignement de la grammaire montrent qu'il n'a pas retenu la leçon !

Comment le ministre peut-il laisser croire que « les élèves ne suivent plus de leçons de grammaire » ? Que les activités de grammaire ne s'effectuent « qu'au détour d'une phrase » ? Que les programmes bâtis sous la présidence de Luc Ferry participent « d'une idéologie qui prétend qu'on apprend sans effort » ?

Dans les écoles, les enseignants, pour permettre à tous

les élèves de progresser dans la maîtrise de la langue, pratiquent un enseignement régulier de la grammaire. Si les enseignants sont disponibles pour faire évoluer leurs pratiques et s'approprier les acquis de la recherche, ils veulent que ce débat s'effectue dans un climat serein. Le SNUipp demande que les propositions du rapport de M. Bentolila et d'autres spécialistes soient portées à la connaissance des enseignants et fassent l'objet d'une large consultation.

Comme pour la lecture, le ministre de l'Education Nationale prétend s'appuyer sur un rapport pour imposer sa vision simplificatrice et rétrograde de l'école. Le SNUipp demande que les errements du débat initié par le Ministre sur la lecture ne se reproduisent pas.

Crédit Mutuel Enseignant



Réservé aux personnels
de l'Education Nationale

FINANCER VOS PROJETS

**RÉPONSE RAPIDE
TAUX COOPÉRATIFS
GARANTIE GRATUITE**

CME 08

N° Indigo 0 820 352 062

6. avenue Charles de Gaulle
08001 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
E-MAIL : 02900@cmn.creditmutuel.fr

Evaluation CE1 et P.P.R.E :

Le SNUipp des Ardennes a organisé le 7 décembre dernier un stage de formation sur le thème de la prise en charge de la difficulté scolaire sous ses différents aspects : loi sur le handicap avec un bilan de la mise en place des référents et de la maison du handicap; PPRE et évaluations C.E.1, dans la théorie et dans la pratique. Ce stage a permis de faire un tour d'horizon précis et complet du cadre législatif et de confronter l'expérience des participants avec les objectifs proclamés.

Nous reviendrons sur les différents aspects en détail mais il apparaît urgent de poser les questions qui concernent le PPRE dès maintenant car nos collègues de CE1 y sont confrontés. Nos autorités hiérarchiques feront-elles autre chose que nous servir le discours officiel et se convaincre elles-mêmes que tout va bien ?

Le premier maillon de la chaîne est évidemment l'évaluation C.E.1 dont chacun a pu constater qu'elle ne répond aucunement aux attentes : items inadaptés, remédiation ignorée, difficulté sous-estimée... On est loin d'un outil pédagogique performant (qui n'aurait eu, par là même, nul besoin d'être imposé).

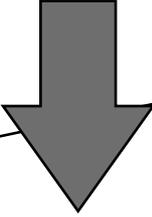
Deuxième maillon : La lourdeur du dispositif masque mal l'absence totale de moyens mis à disposition. Il semblerait même que l'on aille vers une nouvelle répartition dans la prise en charge des difficultés : aux

RASED, les difficultés lourdes, peu susceptibles d'amélioration rapide et aux maîtres des classes les difficultés légères, pour lesquelles aucun soutien extérieur ne serait plus proposé. Les résultats d'une telle politique ne seraient pas douteux et l'on serait bien avancé avec des projets d'autant plus ambitieux qu'ils seraient inapplicables.

Troisième maillon : l'articulation avec les autres intervenants. Certaines écoles semblent considérer le PPRE comme la première étape du dossier pour la MDPH ce qui n'est pas le cas. D'autre part, les intervenants du secteur social ou médical soucieux de confidentialité, de vraient être contactés et des sessions de formation communes envisagées pour permettre une action concertée, plus efficace.

On le voit le champ des interrogations est vaste et nos expériences nous placent en position de donner un avis compétent loin de la phraséologie en vigueur. Nos collègues attendent d'être écoutés mais doutent fortement que leur parole sera comprise. En tous cas le SNUipp la portera dans les prochains mois.

D'ores et déjà notre secrétaire général s'est adressé au ministre pour lui faire part de nos remarques concernant l'évaluation...



Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

Nous souhaitons vous faire part de nos interrogations et de nos inquiétudes quant au nouveau dispositif d'évaluation pour les classes de CE1.

Ce dispositif a d'abord été présenté comme un outil destiné à la classe. Or à la lecture du courrier reçu le 6 novembre dans les écoles qui indique les modalités dans la transmission des données, la finalité de ce dispositif semble modifiée.

Dans ce courrier, il est indiqué qu'il s'agit de « fournir au ministre les informations prévues dont il a besoin ». L'ambiguïté de la formule nous interroge sur l'utilisation qui pourrait être faite de ces évaluations. Il ne peut en effet être envisagé d'instrumentaliser ces résultats.

La précipitation (injonction de remettre ces données pour le 10 novembre) avec laquelle est organisée la remontée des données pose problème. Des annonces seraient prévues dès le mois de décembre ! Le SNUipp juge indispensable que les équipes disposent d'outils d'évaluation mais quel est le sens de ces évaluations en milieu de cycle et donc en cours d'un processus d'apprentissage ?

Les premiers résultats des écoles nous amènent à émettre des doutes sur les items, sur l'étalonnage et plus globalement sur le protocole. D'après les enseignants de CE1, le pourcentage d'élèves en difficultés lourdes serait particulièrement élevé au regard des autres évaluations dont ils disposent.

Dans un climat polémique et de dénigrement de l'École, le risque de remise en cause des résultats des élèves et du travail des enseignants auprès de l'opinion publique, sur la base de données simplificatrices est réel. En quoi cela permettrait-il de lutter contre la difficulté scolaire ?

Pour toutes ces raisons, le SNUipp exprime ses profondes réserves sur le dispositif et estime qu'une concertation est nécessaire. Dans l'attente d'une réponse, il considère que la transmission des données aux circonscriptions dans les délais et sous les formes prévues n'est pas urgente.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Gilles MOINDROT
Secrétaire général du SNUipp.

SNU-ipp 08. Bulletin d'adhésion 2006-2007

Nom :	
Nom de jeune fille :	
Prénom :	Tél :
Date de naissance :	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Adresse personnelle :	
Adresse électronique :	
Établissement scolaire :	
Catégorie professionnelle :	
<i>choisissez : Instit, P.E., Hors classe, Spécialisé, PEGC Classe except., Ass.d'éduc, Retraité, autre....</i>	
Emploi :	
<i>choisissez : Adjoint maternelle, Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, A.I.S, Autre....</i>	
Échelon :	
Travaillez-vous à temps partiel ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Nomination à titre <input type="checkbox"/> définitif <input type="checkbox"/> provisoire	
Montant de la cotisation :	
Caisse de grève (libre) :	
Montant total à verser :	
<input type="checkbox"/> chèque	Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B
Nombre de mensualités (jusqu'à 10) <u>Cochez les mois où vous désirez un prélèvement</u>	
	S O N D J F M A M J

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à une réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu) me parviendra en janvier 2007 en même temps que ma carte d'adhésion.

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À	Le	Signature :
---	----	-------------

P.E.G.C

Classe normale		Hors classe		classe except.	
ech.	cotis.	ech.	cotis.	ech.	cotis.
8	128 €	1	127 €	1	171 €
9	134 €	2	134 €	2	185 €
10	142 €	3	142 €	3	194 €
11	151 €	4	150 €	4	207 €
		5	171 €	5	219 €
		6	184 €		

Retraités

<i>pension < 1295 €</i>	75 €
de 1295 à 1372 €	83 €
de 1372 à 1488 €	99 €
de 1488 à 1600 €	117 €
pls de 1600 €	134 €

Prof. des Ecoles

Echelon	cotisation
2	105 €
3	111 €
4	117 €
5	123 €
6	131 €
7	139 €
8	149 €
9	159 €
10	172 €
11	185 €
Hors-classe	
5	195 €
6	208 €
7	220 €

Instituteurs

Echelon	cotisation
2	100 €
3	102 €
4	104 €
5	107 €
6	110 €
7	112 €
8	118 €
9	124 €
10	131 €
11	144 €

Majorations

À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
I.M.F ou directeur 2 ^{ème} groupe	+ 4 €
Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP	+ 8 €
Directeur 4 ^{ème} groupe	+ 11 €
Directeur adjoint SEGPA	+ 14 €